



64990 - Tél : 05 59 44 93 13 - Fax : 05 59 44 95 63
www.villefranque.fr • mairie-villefranque@wanadoo.fr

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 avril 2017

Le onze avril deux mil dix-sept à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert DUFOURCQ, Maire pour la tenue de la réunion obligatoire du 2^e trimestre à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 avril 2017.

Présents : Mmes ARNOU, BEHOTEGUY, M. BISAUTA, Mme CAZENAVE, M. DAMESTOY Mmes DAUBAS, DRAGON, Mmes FERNANDEZ, FOURMEAUX, M. GOUTENEGRE, Mme LARROUDE, MM. MAILHARRAINCIN, MARTIARENA, SABAROTS, SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY

Absent(s) et excusé(s) :

Avait(ent) donné procuration : MM. DUPRAT et SABATOU,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil Mme DRAGON ayant obtenu la majorité des suffrages a (ont) été désigné(s) pour remplir ces fonctions qu'il(s) a(ont) acceptées. En outre il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Madame la secrétaire générale de mairie, Isabelle POUYAU DOMECCQ, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance du 7 mars 2017 à l'approbation des conseillers. Il est approuvé à l'unanimité.

On passe ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Question n°1 – Examen et vote du compte administratif 2016 du budget général et des budgets annexes :
Nomenclature actes : 7.1 décisions budgétaires

M. le Maire demande à M. Sabarots, Conseiller municipal, membre de la commission des finances, de bien vouloir présenter le bilan de l'année 2016 pour le budget général et les budgets annexes.

Tous les documents budgétaires ont été transmis aux membres du conseil municipal sous forme de tableaux synthétiques.

A l'aide de tableaux synthétiques numérisés projetés sur écran, M. Sabarots présente le résultat budgétaire dans une vue d'ensemble et les détails par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et chapitre opération pour la section d'investissement. A la demande des conseillers, il donne le détail par article et par facture.

Le compte administratif 2016 du budget général fait apparaître un excédent de fonctionnement de 551 792.49 € (on avait prévu 346 243 €) auquel il faut ajouter l'excédent de 20 000 € de 2016 reporté.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 71 652.34 € résultat auquel il faut ajouter les dépenses et recettes engagées en 2016 et restant à réaliser au prochain exercice.

A) M. Sabarots commente quelques résultats significatifs :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Dépenses fonctionnement : environ -46 567.90 €/ à la prévision

Chap. O11 (-)5326 €

Chap. 022 (-)5000 € : dépenses imprévues non utilisées

Art. 65 (-)36567.90 € : dépenses en moins surtout dans le 65548 où les travaux à payer au Sdepa n'ont pas été facturés ainsi que l'année de participation aux dépenses de réfection de la voirie Duboscoa (nous devions 2 années 2016 et 2017, une seule a été facturée par la Communauté de Communes Nive Adour)

2/ Recettes de fonctionnement : supérieures aux prévisions

Chap. O13 (art 6419) : +19000 € de remboursement de traitements d'agents malades par l'assurance

Chap. O42 (-) 8000 € de travaux en régie

Art. 70 + 18000 € provenant de :

+ 9090 € coupes de bois (prévu 0)

+ 4000 € concessions cimetièrre (prévu 0)

+ 5000 € des services cantine et garderie

Chap. 73 + 58000 € provenant de :

+ 16693 € de la hausse des taux des impôts locaux

+ 3057 € de rôles complémentaires de taxe d'habitation

+ 3700 € de taxe sur l'électricité

+12252 € de taxe droits de mutation

+22360 € de taxe sur les terrains devenus constructibles

Chap.74 + 46000 € provenant de :

+ 22587 € DSR pas prévue au budget primitif car non notifiée à la date de vote du budget

+17000 € de dotation générale de décentralisation non prévue au budget primitif car non notifiée

+ 5000 € : transport scolaire

Chap. 75 + 36000 € provenant notamment de :

+ 28000 € versés par Tigf pour la location pendant 25 ans d'une terre communale qui fera l'objet d'un plan de gestion par TIGF pour compenser la destruction de l'habitat d'une espèce animale dans le cadre de la construction du gazoduc, à savoir l'escargot dénommé la clausilie basque

Chap. 77 + 6400 € provenant de :

+ 4000 € de cession terrain

+ 2500 € versés par Tigf pour des coupe de bois

M. SABAROTS, conseiller municipal, répond ensuite aux diverses questions posées par Mmes BEHOTEGUY, DAUBAS et M. GOUTENEGRE, conseillers municipaux sur la nature de certaines dépenses :

| Article | Nature de la dépense ou de la recette | Question posée | Explication |
|--------------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| Questions posées par Mme BEHOTEGUY : | | | |
| 6226 | Honoraires | A quoi correspond le piquetage payé ? | Au terrain Péréchumbehère mis à disposition d'un agriculteur qui devra abandonner l'exploitation d'une terre communale lors de la création de la zone Duboscoa II |
| 6283 | Frais de nettoyage des locaux | Pourquoi avons-nous dépensé plus que prévu ? | Il a fallu remplacer un agent malade et en outre on a payé 13 mois sur l'exercice (déc. 2015 + année 2016). Le coût sera moindre cette année, l'entreprise faisant le travail a changé |
| 6488 | Autres charges de personnel | A quoi correspond la dépense ? | Au paiement du service renfort et remplacement auquel on a fait appel pour remplacer un agent en congé maternité et parental |
| 6237 | Publications | S'agit-il de la revue municipale ? | Oui, on a payé plus que prévu car l'entreprise avait oublié de facturer un trimestre l'an passé. Elle l'a |

| | | | |
|---------------------------------|---|--|---|
| | | | fait cette année car on lui a signalé et a consenti un geste commercial |
| 758 | Produits divers de gestion courante | A quoi correspondent ces recettes ? | Remboursements de sinistres notamment, et versement de TIGF pour la location d'une parcelle de forêt comme indiqué ci-dessus |
| Questions posées par Mme DAUBAS | | | |
| 6262 | Frais de télécommunication | La ligne cantine garderie est-elle distincte de celle de l'école ? Est-ce nécessaire ? | oui |
| | Vente des terrains communaux pour la zone DUBOSCOA II | Cette vente n'apparaît pas dans ce budget 2016, ni dans celui de 2017 alors que la décision est déjà votée ? | Réponse donnée par M. SAINT-ESTEVEN, 1 ^{er} Adjoint au Maire : non pas encore, peut-être vers la fin de l'année ? Il faut que le projet avance. Il y a encore des tests à faire, la SEPA ne prendra pas le risque d'acheter avant. |
| 7351 | Taxe sur l'électricité | S'agit-il de la taxe figurant sur la facture d'électricité ? Varie-t-elle s'il y a plus d'habitants ? | Réponse donnée par M. J. BISAUTA, Conseiller municipal : c'est la taxe sur le courant, taxe d'acheminement |

2/ En section d'investissement :

Les dépenses réalisées en 2016 s'élèvent à la somme de 1 210 939.66 €. On a 610 335.79 € de restes à réaliser à reporter en 2017 +11 795.69 € de dépenses engagées avant le vote du budget (cf. délibération du 24 janvier 2017). Les recettes réalisées s'élèvent à 1 139 287.32 € et 46 938.31 € de restes à réaliser.

M. Sabarots commente ensuite le tableau de proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2016. Il est prévu d'affecter la totalité de l'excédent à l'investissement (571 792.49€).

Le résultat de fonctionnement ne permet pas de couvrir la totalité du besoin de financement de l'investissement car on a beaucoup de RAR. Mais parallèlement on n'a pas réalisé l'emprunt car on avait de la trésorerie.

| Nature de la dépense ou de la recette | question posée | Explication |
|---|--|--|
| Questions posées par Mme DAUBAS : | | |
| Cuisine pour appartement du régisseur à la maison pour tous | Sait-on à qui sera loué cet appartement ? à quoi il est destiné ? | Réponse de M. le Maire : l'appartement ne sera pas un local supplémentaire de la maison pour tous |
| Local associatif (chasseur) espace de restauration rapide | On parle tantôt du local « des chasseurs » ou « multi-activités » pourquoi ? | Non il y a erreur dans l'intitulé, il s'agit des locaux associatifs mis à disposition des chasseurs et du club auto moto |
| Site internet | N'est-ce pas déjà fait ? | Réponse donnée par C. MAILHARRAINCIN, Non, on vient de relancer le projet, il démarre |

Le compte administratif du budget général s'établit comme suit :

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| <u>Section de fonctionnement</u> | |
| Dépenses | 1 612 315,77 € |
| Recettes | 2 164 108,26 € |
| Solde de l'exercice 2016 | 551 792,49 € |
| Résultat reporté 2015 | 20 000,00 € |
| Résultat de clôture 2016 | 571 792,49 € |
| <u>Section d'investissement</u> | |
| Dépenses | 1 018 776,07 € |

| | | |
|---------------------------------|-------------------|----------|
| | 1 139 287,32 | € |
| Recettes | | € |
| Solde de l'exercice 2016 | 120 511,25 | € |
| | -192 163,59 | |
| Résultat reporté 2015 | | € |
| Résultat de clôture 2016 | -71 652,34 | € |

B) M. Sabarots, commente ensuite les résultats de l'exercice et les résultats de clôture (avec reprise des excédents ou déficits N-1) des comptes administratifs des budgets annexes :

- multiple rural
- bar-restaurant trinquet
- cimetière : le résultat ne peut être analysé comme un déficit car il reste encore des caveaux à vendre. A la demande de N. BEHOTEGUY il est rappelé que le prix des caveaux est le même, tel qu'il a été voté l'an passé, à l'exception d'un caveau vendu à l'ancien prix en 2015 et pas encore payé.

Les comptes administratifs des budgets annexes sont arrêtés comme suit :

| | | |
|--|------------------|----------|
| Budget annexe Bar restaurant trinquet | | |
| <u>Section de fonctionnement</u> | | |
| Dépenses | 12 133,73 | € |
| Recettes | 17 107,82 | € |
| Solde de l'exercice 2016 | 4 974,09 | € |
| Résultat reporté 2015 | 4 223,21 | € |
| Résultat de clôture 2016 | 9 197,30 | € |
| <u>Section d'investissement</u> | | |
| Dépenses | 42 635,77 | € |
| Recettes | 54 851,10 | € |
| Solde de l'exercice 2016 | 12 215,33 | € |
| Résultat reporté 2015 | -10 126,29 | € |
| Résultat de clôture 2016 | 2 089,04 | € |

Budget annexe Multiple rural

| | | |
|----------------------------------|------------------|----------|
| <u>Section de fonctionnement</u> | | |
| Dépenses | 4 973,40 | € |
| Recettes | 12 282,52 | € |
| Solde de l'exercice 2016 | 7 309,12 | € |
| Résultat reporté 2015 | 60 171,25 | € |
| Résultat de clôture 2016 | 67 480,37 | € |
| <u>Section d'investissement</u> | | |
| Dépenses | 5 248,15 | € |
| Recettes | 4 846,76 | € |
| Solde de l'exercice 2016 | -401,39 | € |
| Résultat reporté 2015 | -1 043,88 | € |
| Résultat de clôture 2016 | -1 445,27 | € |

Budget annexe du cimetière

| | | |
|----------------------------------|-------------------|----------|
| <u>Section de fonctionnement</u> | | |
| Dépenses | 16 468,30 | € |
| Recettes | 5 083,34 | € |
| Solde de l'exercice 2016 | -11 384,96 | € |
| Résultat reporté 2015 | 5 954,45 | € |
| Résultat de clôture 2016 | -5 430,51 | € |
| <u>Section d'investissement</u> | | |
| Dépenses | 0,00 | € |
| Recettes | 16 343,30 | € |
| Solde de l'exercice 2016 | 16 343,30 | € |
| Résultat reporté 2015 | 86 000,00 | € |

Mme DAUBAS fait remarquer que les budgets annexes du bar-restaurant-trinquet comme du multiple rural semblent faire apparaître une insuffisance des amortissements avec un excédent des frais de fonctionnement. M. SABAROTS répond qu'il s'agit en fait d'un simple équilibre des comptes en écriture.

M. le Maire quitte la séance, M. SAINT-ESTEVEN, 1er Adjoint au Maire prend la présidence de l'assemblée pour mettre le compte administratif au vote.

Le conseil municipal **APPROUVE** :

1/ Le compte administratif 2016 du budget général :

Vote de la question : nombre de votants : 18 (dont 2 procurations)

pour : 14 contre : abstention : 4

2/ Le compte administratif 2016 du budget annexe du cimetière :

Vote de la question : nombre de votants : 18 (dont 2 procurations)

pour : 14 contre : abstention : 4

3/ Le compte administratif 2016 du budget annexe du bar-restaurant trinquet :

Vote de la question : nombre de votants : 18 (dont 2 procurations)

pour : 14 contre : abstention : 4

4/ Le compte administratif 2016 du budget annexe du multiple rural :

Vote de la question : nombre de votants : 18 (dont 2 procurations)

pour : 14 contre : abstention : 4

M. le Maire reprend sa place en séance.

Question n°2 – Affectation du résultat 2016 du budget général et des budgets annexes :
Nomenclature actes : 7.1 décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

1/ budget principal Communal : un excédent d'exploitation de clôture de 571 792.49 €, un résultat d'investissement de clôture d'un montant de (-) **71 652.34 €** et un besoin de financement d'investissement total de 635 049.82 € (compte tenu des restes à réaliser)

2/ budget annexe Locaux Commerciaux (multiple rural) : un excédent d'exploitation de clôture de 67 480.37 € et un résultat d'investissement de (-) **1 445.27 €**

3/ budget annexe Bar-restaurant trinquet un excédent d'exploitation de clôture de 9 197.30 €, un résultat d'investissement d'un montant de (-) **2 340.96 €**,

Considérant l'état des restes à réaliser 2016 du budget général et des budgets annexes :

Décide d'affecter comme suit le résultat d'exploitation de l'exercice 2016

. Budget général - compte 1068 : Autres réserves : **571 792.49 €**

. Budget multiple rural – compte 1068 : autres réserves : 1445.27 €

- compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 66 035.10 €

- . Budget annexe bar restaurant trinquet – compte 1068 : autres réserves 2 340.96 €
- Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 6 856.34 €

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)
pour : 15 contre : abstention : 4

Question n°3 – Examen et vote du compte de gestion 2016 :
Nomenclature actes : 7.1 décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Approuve les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)
pour : 19 contre : abstention :

Question n°4 : Examen et vote du budget primitif 2017 : budget général et 3 budgets annexes
Nomenclature actes : 7.1 décisions budgétaires

A la demande de M. le Maire, Monsieur SABAROTS présente un projet de budget 2017, section par section, à l'aide de tableaux synthétiques dont les conseillers municipaux ont eu une photocopie préalablement à la séance du budget. Il répond aux questions posées par les conseillers municipaux, notamment :

1/ Section de fonctionnement :

| Nature de la dépense ou de la recette | question posée | Explication |
|---------------------------------------|--|---|
| Questions posées par Mme BEHOTEGUY : | | |
| Chapitre O12 | Frais de personnel | Justification des frais |
| | | Il y a eu des embauches. En ce qui concerne les agents malades, on retrouvera le remboursement de leurs salaires en recettes. Etant donné que l'on ne sait pas combien de temps ils seront malades, on a budgété la recette attendue entre le 1/1 et le 30/6 2017 |
| 6554 | Contributions organismes de regroupement | |
| | | A cet article on retrouve les sommes que doit facturer le Sdepa pour des travaux réalisés les années antérieures et non facturés, ainsi que les 2 années de participation à la voirie Duboscoa. Cette |

| | | | |
|----------------------------------|--|---|--|
| | | | année c'est la communauté d'agglomération du Pays Basque qui facturera |
| 6531 | Indemnités des élus | Leur montant varie à la baisse et à la hausse | Il n'y a eu aucun changement. Les indemnités varient selon la variation du point de rémunération dans la fonction publique et selon la hausse ou la baisse des cotisations patronales |
| 7066 | Redevance des services à caractère social | S'agit-il du produit de la cantine et de la garderie ? Il y a plus | Oui, en début d'année on fait une estimation. S'il y a plus de repas vendus ou plus d'élèves à la garderie le produit sera supérieur et les dépenses aussi (alimentation...) |
| Chapitre 70 | Recettes diverses | | Dans les produits on est un peu plus pessimistes. On inscrit ce que l'on a encaissé à ce jour et non ce que l'on n'est pas sûr d'encaisser |
| 7311 | Contributions directes | | On a inscrit la recette attendue à taux constants |
| 7351 | Taxe sur l'électricité | | On inscrit en recette la moyenne des recettes des 3 dernières années |
| 7381 | Taxe additionnelle aux droits de mutation | | On inscrit une somme car on ne peut pas prévoir ce que l'on encaissera |
| 7388 | Taxe sur les terrains devenus constructibles | | Idem ci-dessus |
| 74121 | Dotations de solidarité rurale | | Le montant n'était pas connu quand le budget a été élaboré donc elle n'a pas été inscrite. Le montant a été notifié ce jour : 31 000 €. On aura ce produit en plus à la fin de l'exercice Il augmentera d'autant le montant de l'excédent envisagé : 277 289 € |
| Questions posées par Mme DAUBAS | | | |
| | Frais de personnel | Ils ont augmenté de 7.8 % entre 2016/2015 et de 6.2 % entre 2016/2017 | Il y a eu des embauches, l'augmentation du point de rémunération, les traitements des agents malades. On aura le remboursement des traitements des agents malades en recettes |
| Question posée par M. GOUTENEGRE | | | |
| 657362 | Versement au CCAS | Pourquoi la somme est-elle en baisse/2016 ? | Car le CCAS a bénéficié de dons l'an passé qui ont généré un excédent reporté en 2017. Cette année, par rapport aux dépenses et recettes envisagées, il n'est pas nécessaire de verser plus pour équilibrer le budget |

2/ En section d'investissement : Une bonne surprise est venue de la Caisse d'Allocations Familiales que nous avons sollicitée et qui subventionne les travaux de construction du centre de loisirs à hauteur de 148 540 €.

Les programmes prévus sont les suivants :

| NATURE DES DEPENSES | restes à réaliser 2016 + propositions nouvelles 2017 |
|---|--|
| Création cuisine dans appartement régisseur maison pour tous | 2 480,00 |
| création local rangement dans la maison pour tous (solde) | 6 503,09 |
| rétrocession terrains des barthes à la commune par Nive maritime | 7 514,64 |
| intempéries 2014 | 44 508,00 |
| PLU solde de la Révision du PLU | 10 852,84 |
| construction d'un local associatif (chasseurs/auto moto) + espace restauration collective (solde) | 4 149,97 |
| achat de matériel et mobilier pour le local associatif (M. Faure) | 622,69 |

| | |
|--|------------|
| Kit photocopieur fax payé+ câblage (465) | 465,00 |
| construction d'un centre de loisirs suite du programme | 723 091,88 |
| achat de matériel et mobilier pour le centre de loisirs | 32 520,00 |
| travaux au cimetière 2ème tranche : jardin du souvenir + stèle + bancs + fontaine + aménagement poubelle + traitement de l'entrée + signalétique + reprise allées anciennes + maîtrise d'œuvre | 63 540,00 |
| travaux d'accessibilité bâtiments communaux | 24 247,64 |
| programme voirie 2016 (solde) | 72 563,76 |
| remplacement photocopieur de l'école | 2 160,00 |
| achat de chaises et tables pour l'école | 882,29 |
| achat d'une échelle pour le service technique | 584,34 |
| Achat panneaux signalisation + plaques de rues et de chemins | 266,16 |
| création d'un site internet | 5 096,00 |
| remise en état terrain Perrechumbéhere | 2 040,00 |
| Etude aménagement secteur de l'église (maison Auber...) | 4 050,00 |
| création d'un vestiaire et wc près des frontons place libre | 30 000,00 |
| Etude de la réfection de la mairie et de la maison Labia | 5 000,00 |
| programme voirie 2017 | 80 000,00 |
| Etude trvx de sécurisation RD.257 du bourg jusqu'à Mendiburua | 10 000,00 |
| Etude aménagement aire de jeux à Elizondo Ttiki | 10 000,00 |
| Capital de la dette | 156 600,00 |
| achat d'une licence IV | 12 000,00 |
| traitement curatif anti-termite à la mairie | 6 660,00 |
| travaux de mise en sécurité des galeries de l'église | 11 000,00 |
| maison pour tous : cloisons de séparations des urinoirs | 3 550,00 |
| travaux au cabinet dentaire (électricité + revêtement de sol) | 4 970,00 |
| remplacement du cumulus à la cantine | 990,00 |
| nettoyage et peinture de la façade et des menuiseries de la cantine scolaire + peinture de l'arrière de la maison Labia | 20 000,00 |
| remise en état installation téléphonique école publique | 1 830,00 |
| pose de rideaux à la classe de maternelle de l'école publique | 1 550,00 |
| remplacement du filet des 2 frontons place libre | 1 550,00 |
| ponçage du sol du petit fronton place libre | 1 500,00 |
| remplacements de batteries à la source centrale et détection incendie maison pour tous | 2 400,00 |
| achat de panneaux divers (aire de jeux, piste BMX) | 780,00 |
| Achat panneaux signalisation + plaques de rues & chemins | 3 500,00 |
| création d'un point d'eau à proximité du terrain multisports | 3 000,00 |
| remplacement du châssis des encastrés de sol RD.257 mur Eglise | 1 100,00 |
| Equipements pour la défense incendie | 6 000,00 |

| | |
|---|-----------|
| remplacement embrayage et courroie de distribution du camion | 1 510,00 |
| Grosses réparations aspirateur à feuilles | 1 090,00 |
| achat d'une fendeuse de bûches | 2 280,00 |
| achat d'un désherbeur thermique et d'une houe maraîchère | 1 140,00 |
| achat d'un véhicule pour le service technique (fourgonnette) | 7 000,00 |
| informatisation de la bibliothèque (ordinateur + douchette) | 1 503,01 |
| achat de matériel informatique pour l'école classe mobile | 5 000,00 |
| achat de matériel pour aménagement postes informatiques de la mairie | 1 000,00 |
| achat de 30 chaises cantine : dernière tranche + stock | 1 400,00 |
| achat de 3 tatamis verts pour le dojo | 600,00 |
| maison pour tous : achat de tables + chaises avec tampons fixes | 2 000,00 |
| achat défibrillateur externe + travaux mise en place | 5 000,00 |
| provision intempéries 2017 | 10 000,00 |
| travaux sécurité bâtiments communaux selon rapports organismes agréés | 2 000,00 |
| PVR ou extensions de réseaux | 1 977,49 |
| travaux en régie | 32 000,00 |
| travaux en régie terrains | 1 000,00 |
| travaux en régie constructions | 10 000,00 |
| frais de portage versés à l'EPFL pour propriété Samacoits | 82 790,00 |

M. Sabarots répond aux questions posées par les conseillers municipaux, notamment :

| Programmes d'investissement | Question | Réponse |
|---|--|--|
| Questions posées par Mme BEHOTEGUY | | |
| Local associatif et espace de restauration rapide | Que reste-t-il à payer ? | R. Damestoy : des factures d'électricité et fourniture de cailloux, plus le matériel acheté à M. FAURE |
| Etude de réfection de la mairie et de la maison Labia | C'est pour quoi ? | R. Damestoy : le réaménagement de la mairie est envisagé. Il faut faire cette étude en incluant la maison Labia où l'on pourrait disposer d'un bel espace à l'étage. L'utilisation de la maison Labia doit aussi faire l'objet d'une réflexion N. Béhotéguy : il faudrait un ascenseur R. Damestoy : oui |
| Défibrillateur | Où serait-il installé ? | R. Damestoy : près de la pharmacie |
| Frais d'études (amortissements) | De quoi s'agit-il ? | D'écritures comptables croisées de section à section pour constater les amortissements, en dépenses de fonctionnement au 6811 et en recettes d'investissement au chapitre 28 |
| Questions posées par Mme DAUBAS | | |
| Propriété Samacoits | Y a-t-il des projets ? à quelle échéance ? | M. SAINT-ESTEVEN : un projet de résidence seniors sur une partie du terrain. Le montage de l'opération est en cours d'études avec HSA et le Département. Le projet se ferait dans le mandat |
| Questions posées par M. GOUTENEGRE | | |
| Voirie 2017 | Quel est le programme prévu ? | R. DUFOURCQ : pour le moment on a recensé un chemin qui a vraiment besoin d'être remis en état : Sendoarenia. Le reste du programme sera étudié |

| | | |
|------------------------|-----------------------------------|---|
| Achat de la licence IV | Une décision a-t-elle été prise ? | R. DUFOURCQ : oui la commune achètera une licence en vente en Gironde. Dans un premier temps elle sera mise à disposition du Comité des fêtes. C'est le Préfet qui autorise le transfert après avoir consulté les maires des communes concernées. Il y a des règles pour exploiter une licence, elle doit avoir une adresse permanente. |
|------------------------|-----------------------------------|---|

- A propos des locations de la Maison pour tous : à la demande de Mme DAUBAS s'il existe un registre de fréquentation des salles, M. le Maire précise que les salles Baïgurra et Ursuya sont parfois louées par des organismes. La proximité du restaurant intéresse. On a de très bons retours. Mais il est vrai qu'à l'heure actuelle il y a moins de séminaires partout. Il y a d'autres moyens d'organiser des réunions sans déplacer du monde avec les nouvelles technologies. Même si ces salles ne rapportent pas beaucoup elles sont très utilisées, par des associations notamment. R. DAMESTOY complète le propos en expliquant que le coût d'investissement de ces salles est dérisoire. La collectivité a profité de l'extension du restaurant pour les créer.

- Pour équilibrer le budget général un prêt d'un montant de 224 183.28 € a été inscrit. Il ne sera réalisé que si cela est nécessaire (en fonction des variations de recettes et dépenses constatées pendant l'exercice).

M. SABAROTS commente ensuite les budgets annexes :

1/ du multiple rural : on constate une légère baisse des loyers attendus due au départ de M. LANIES et au fait que l'on ne sait pas exactement quand la pharmacie ouvrira. On a compté 2 mois de loyers. A la demande de Mme DAUBAS, M. SABAROTS que les locaux du multiple rural sont donnés à bail. Mme BEHOTEGUY demande comment le loyer de la pharmacie a été calculé. M. le Maire répond que l'on a additionné le loyer que payaient MM. LANIES et BONGIRAUD et on a augmenté un peu. M. GOUTENEGRE : cela paraît peu
D. DRAGON : le pharmacien prend les travaux à sa charge

2/ du bar-restaurant trinquet : les travaux prévus sont les suivants : paiement du solde des travaux de carrelage aux vestiaires, paiement du local à déchets, travaux de couverture, achat d'une crédence pour la cuisine.

3/ du cimetière

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le vote du budget général et des budgets annexes 2017.

Le conseil municipal procède au vote :

1/ Budget général 2017 :

. **section de fonctionnement** : niveau de vote au chapitre en dépenses et en recettes, sans vote formel sur chacun des chapitres :

. **section d'investissement** : niveau de vote au chapitre, avec chapitre opérations, sans vote formel sur chacun des chapitres

votants : 19 dont 2 procurations

pour : 15

abstentions : 1

contre : 3

2/ Budgets annexes 2017 :

. Niveau de vote : conforme à celui du budget général

- Cimetière : 19 votants : dont 2 procurations : 15 voix pour, 3 contre et 1 abstention
- Multiple rural : 19 votants : dont 2 procurations : 15 voix pour et 4 abstentions
- Bar restaurant trinquet : votants : 19 dont 2 procurations : 18 voix pour et 1 contre

Le budget général 2017 s'établit comme suit :

Budget général

| | |
|----------------------------------|----------------|
| <u>Section de fonctionnement</u> | |
| Dépenses | 2 002 899,00 € |
| Recettes | 2 002 899,00 € |
| <u>Section d'investissement</u> | |
| Dépenses | 1 623 061,14 € |
| Recettes | 1 623 061,14 € |

Les budgets annexes 2017 s'établissent comme suit :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Budget annexe Multiple rural | |
| <u>Section de fonctionnement</u> | |
| Dépenses | 75 165,10 € |
| Recettes | 75 165,10 € |
| <u>Section d'investissement</u> | |
| Dépenses | 6 825,15 € |
| Recettes | 6 825,15 € |

Budget annexe trinquet bar restaurant

| | |
|----------------------------------|-------------|
| <u>Section de fonctionnement</u> | |
| Dépenses | 24 806,34 € |
| Recettes | 24 806,34 € |
| <u>Section d'investissement</u> | |
| Dépenses | 18 228,67 € |
| Recettes | 18 228,67 € |

Budget annexe du cimetière

| | |
|----------------------------------|--------------|
| <u>Section de fonctionnement</u> | |
| Dépenses | 35 724,06 € |
| Recettes | 35 724,06 € |
| <u>Section d'investissement</u> | |
| Dépenses | 120 911,73 € |
| Recettes | 120 911,73 € |

Question n°5 : Fixation du taux des impôts locaux pour l'année 2017
Nomenclature actes : 7.2 fiscalité

Depuis le transfert de la fiscalité professionnelle à la Communauté de Communes Nive Adour (CCNA) et avant la fusion des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour la création de la Communauté d'agglomération pays Basque (CAPB) au 1^{er} janvier 2017, le produit des contributions directes de la commune était composé de :

- de la taxe d'habitation (y compris la part départementale), de la taxe sur le foncier bâti et non bâti
- d'une compensation versée par la CCNA calculée à partir de la fiscalité professionnelle (ex-taxe professionnelle) que la Communauté percevait à la place de la commune. Cette compensation s'élevait à la somme de : 469 631 €.

Depuis la création de la CAPB au 1^{er} janvier 2017, le produit des contributions directes de la commune est composé de :

- de la taxe d'habitation (sans la part départementale car elle sera versée à la CAPB), de la taxe sur le foncier bâti et non bâti
- d'une compensation versée par la CAPB, augmentée pour compenser à la commune la perte de la part départementale de taxe d'habitation. Son montant est égal à 672 241 €.

La fiscalité de la CCNA, a, quant à elle, été transférée à la CAPB.

A l'aide d'un tableau remis aux conseillers, M. SABAROTS présente le détail des bases d'impositions et les règles établies au sein de la CAPB pour assurer la neutralité fiscale tant au niveau des contribuables que de la commune du fait de la fusion de toutes les intercommunalités du Pays Basque et donc de toute leur fiscalité.

Pour la commune de Villefranque, le produit attendu des 3 taxes ci-dessus pour 2017 s'élève à : 755 019 €,

Pour assurer la neutralité fiscale pour le contribuable et la commune il est nécessaire de prendre les décisions suivantes :

1/ Taxe d'habitation : le taux voté en 2016 était égal à 17.28 %
Il est proposé de le passer à 10.77 %

2/ taxe sur le foncier bâti : le taux voté en 2016 était égal à 8.90 %
Il est proposé de le passer à 10.25 %

3/ taxe sur le foncier non bâti : le taux voté en 2016 était égal à 26.71 %
Il est proposé de le passer à 27.77 %

La neutralité fiscale étant assurée par ces décisions, il est proposé de ne pas augmenter au-delà des taux ci-dessus les taux d'impositions pour l'exercice 2017.

Mme BEHOTEGUY demande si la compensation est fixe : oui

Mme DAUBAS demande si l'on a une idée de l'augmentation des recettes issues de la fiscalité par rapport à l'augmentation de la population : oui, il y a des recettes supplémentaires d'environ 13 000 € sans augmentation des taux car les bases sont revalorisées chaque année par l'Etat, en outre, il y a une augmentation des bases. Cela apparaît sur le document projeté et remis aux conseillers

M. GOUTENEGRE demande s'il est possible d'obtenir le budget voté par la CAPB. M. SAINT-ESTEVEN répond par l'affirmative.

Vu les taux votés par le conseil municipal en 2016, les taux notifiés par les services de l'Etat en 2017, les décisions à prendre pour neutraliser les conséquences de la fusion des EPCI et les règles de liens entre les taux d'imposition,

Le Conseil Municipal,

- **fixe comme suit les taux des impôts locaux pour 2017 :**

| Taxes | Bases prévisionnelles 2017 | taux votés en 2017 | Produit attendu en 2017 |
|-------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------|
| d'habitation | 3 881 000 | 10.77 % | 417 984 € |
| foncière bâti | 3 118 000 | 10.25 % | 319 595 € |
| foncière non bâti | 62 800 | 27.77 % | 17 440 € |
| TOTAL | | | 755 019 € |

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)

pour : 19 contre : abstention :

Question n°6 : Vote des subventions 2017 d'un montant inférieur à 23 000 €

Nomenclature actes : 7.5 subventions

- Mme DAUBAS demande des explications sur le versement des subventions pour les élèves fréquentant des Ikastola. M. le Maire répond que c'est un forfait dont le montant est inférieur au coût de l'élève de l'école
- Mme BEHOTEGUY remarque que les associations des chasseurs et club auto moto n'auront pas de subvention. Est-ce parce qu'ils bénéficient du local ? M. le Maire signale tout d'abord que ces associations ne fournissent pas leur bilan et leur budget et que la commune paie l'eau et l'électricité des locaux qu'ils occupent. Il en est de même pour les autres associations

Le conseil municipal, à l'unanimité ATTRIBUE aux associations les subventions conformément au tableau ci-dessous :

| Association bénéficiaire | subvention attribuée en € |
|--|---------------------------|
| Asso KIMUA Ikastola d'Anglet (1 élève x 500€) | 500 |
| Ametsa Ikastola St Pierre d'Irube (10 élèves x 500euros) | 5000 |
| GYM VOLONTAIRE 2017 | 350 |
| COMITE DES FETES 2017 | 3500 |
| JUDO CLUB 2017 | 350 |
| Amicale Sportive Milafranga | 50 |
| APE Ecole Publique (154 élèves x 25euros) | 3850 |
| APE Irumendi Ecole Privée (102 élèves x 25 euros) | 2550 |
| Association Anciens Combattants | 450 |
| Association Basurdeak | 150 |
| Associations Sportive Ecole Publique | 250 |
| Bizi Berria | 200 |
| Cadre de vie | 100 |
| Comice Agricole | 200 |
| Entzun Ikus Gure Irratia | 500 |
| Eskulari | 750 |
| Hemen Elkartea | 80 |
| Herri Urrats | 150 |
| Ikas Bi (St Jean de Luz) | 100 |
| Ustaritzeko Ikastola L, Dassance 5 x 500€ | 2500 |
| Ustaritzeko Gau Eskola Korrika AEK | 150 |
| Lauburu | 50 |
| Leinua Ttiki | 800 |
| Lurrama | 50 |
| Milaguntza | 200 |
| OGEC Exceptionnel | 1000 |
| Oiso | 350 |
| Prévention routière | 50 |
| Banque Alimentaire du Pays Basque | 400 |
| Total | 24 630,00 € |

Vote de la question : nombre de votants : 19 dont 2 procurations

pour : 19 contre : abstention :

Question n°7 : Vote des subventions 2017 d'un montant supérieur à 23 000 € et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires :

1/ SUBVENTION VERSEE A L'OGEC

Par délibération n°4 (vote du budget 2017) le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2017 à **57 767.67 €** correspondant à :

Coût de l'élève de l'école publique : 566.35 €

Nombre d'élèves à l'école privée Sacré-Cœur : 102

Forfait communal à verser : 566.35 X 102 = 57 767.67 €

Le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque le montant annuel d'une subvention dépasse 23 000 euros, la commune a l'obligation de conclure une convention avec l'association qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

La subvention votée par l'assemblée à l'association OGEC SACRE COEUR qui gère le fonctionnement de l'école privée dépasse ce seuil.

Le Maire propose donc à l'assemblée un projet de convention avec l'association répondant aux obligations légales. Il donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

. **dit** que cette somme sera versée en trois échéances à savoir :

| | | |
|--------------|------------------------------|-------------|
| - échéance 1 | 15 mai 2017 | 23 000 € |
| - échéance 2 | 15 juin 2017 | 23 000 € |
| - échéance 3 | 1 ^{er} octobre 2017 | 11 767.67 € |

. **approuve** la convention,

. **autorise** le Maire à signer la convention avec l'association OGEC SACRE COEUR

Vote de la question : nombre de votants : 18 (dont 1 procuration) M. GOUTENEGRE s'abstient de voter pour M. DUPRAT dont il détient la procuration car ce dernier est intéressé à la question

pour : 18 contre : abstention :

2/ SUBVENTION VERSEE A NIMINOAK :

Par délibération n°4 (vote du budget 2017), le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'association NIMINOAK pour l'année 2017 à **60 950 €**.

Le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque le montant annuel d'une subvention dépasse 23 000 euros, la commune a l'obligation de conclure une convention avec l'association qui en bénéficie.

Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

La subvention votée par l'assemblée à l'association NIMINOAK qui gère le fonctionnement de dépasse ce seuil.

Le Maire propose donc à l'assemblée un projet de convention avec l'association répondant aux obligations légales. Il donne lecture de la convention.

- A la demande de Mme BEHOETGUY, il précise que la subvention pour le ménage a été incluse dans la subvention de fonctionnement général

- Mme DAUBAS : cette subvention est conséquente. Elle correspond semble-t-il au tiers du budget du Centre de Loisirs, les deux autres tiers étant assurés par la CAF et les parents. J'ai bien reçu les comptes de Niminoak et vous en remercie, mais ils paraissent insuffisamment précis concernant notamment les frais de personnels qui sont conséquents eu égard au nombre d'enfants. Il paraît que le directeur, assisté d'une sous-directrice, travaille également dans une commune du canton. Il me semblerait intéressant que le centre de loisirs de Villefranche devienne en gestion municipale, cela serait plus transparent.

- R. DAMESTOY répond que : on connaît le nombre d'employés. Il est fixé en fonction des taux d'encadrement et les salaires sont fixés d'après des barèmes. La CAF a un droit de regard dessus. Ce mode de fonctionnement était un choix communal.

- Mme DAUBAS : la gestion pourrait être municipale, ce serait pareil

- R. DAMESTOY : il faut le BAFA

- M. SAINT-ESTEVEN : cela coûte cher de gérer cela. L'association fonctionne avec des bénévoles, la Présidente ne compte pas ses heures. Ce serait un travail supplémentaire pour la mairie.

- D. DRAGON : il faudrait aussi gérer l'absentéisme. Dans les associations il y en a moins. On ne pourrait gérer avec le personnel actuel, il faudrait embaucher.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

. **dit** que cette somme sera versée en trois échéances à savoir :

| | | |
|--------------|--------------|----------|
| - échéance 1 | 15 mai 2017 | 30 000 € |
| - échéance 2 | 30 mai 2017 | 20 000 € |
| - échéance 3 | 30 juin 2017 | 10 950 € |

. **approuve** la convention,

. **autorise** le Maire à signer la convention avec l'association NIMINOAK.

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)

pour : 18 contre : abstention : 1

| |
|--|
| Question n°8 : Examen et vote des avenants n°1 au marché de construction du centre de loisirs et deux salles de classe : Nomenclature actes : 1.1 : marchés publics |
|--|

Les dépenses supplémentaires faisant l'objet de ces avenants sont :

| Objet | Lot - entreprise | Montant TTC |
|---|---------------------------------------|-------------|
| Vitrages feuilletés supplémentaires | 3 – menuiseries extérieures DUBOSC | 452.64 € |
| Prestations supplémentaires pour tableaux interactifs (pose du câblage dans 4 classes en prévision de futurs équipements) | 11 – électricité BATELEC | 2003.39 € |

Le conseil municipal APPROUVE la signature des avenants n°1 au marché de construction du centre de loisirs et deux salles de classe. AUTORISE M. le Maire à les signer.

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)

pour : 19 contre : abstention :

| |
|--|
| Question n°9 : Avis du conseil municipal sur la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers de la concession minière de Larralde : Nomenclature actes : 9.1 autres domaines de compétences des communes |
|--|

Rapporteur : M. SAINT-ESTEVEN, 1^{er} Adjoint au Maire :

La Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est (CSME) a transmis à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers pour la concession de Larralde.

M. le Préfet a adressé le dossier à M. le Maire afin que la commune formule son avis sur cette déclaration.

Les Salines se trouvent à Oyhambidea, elles ont été exploitées jusqu'en 1905. Dans le PLU, cela se traduit par un périmètre de servitude assez large autour du lieu d'exploitation car il était difficile d'évaluer le risque (effondrement). Dans ce secteur les maisons ne peuvent pas être vendues. Des études ont été réalisées pendant plusieurs années pour l'évaluer. Aujourd'hui, le cabinet national MICA a rendu son rapport. Le périmètre a été réduit. Il y aura d'autres tests, sondages caméra à 70 m de profondeur avec sonar.

Les conseillers municipaux avaient eu l'information selon laquelle le dossier complet était consultable en mairie.

M. le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur le dossier.

Le conseil municipal DONNE AVIS FAVORABLE SANS OBSERVATION au dossier de déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers de la concession minière de Larralde déposé par la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)

pour : 19

contre :

abstention

| |
|---|
| Question n°10 : Motion pour le maintien de la Trésorerie d'Ustaritz : Nomenclature actes : 9.1 autres domaines de compétences des communes |
|---|

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Certaines informations ont été portées à notre connaissance concernant le devenir de la Trésorerie d'Ustaritz et ce suite à une réunion qui s'est tenue entre la direction départementale du trésor et les représentants syndicaux du personnel des finances publiques du département.

Des fusions de trésoreries ont été annoncées et parmi celles considérées comme prioritaires dans le département, le directeur départemental a proposé que la Trésorerie d'Ustaritz soit fusionnée au 1^{er} janvier 2018 avec celle d'Hasparren pour la partie Finances communales et avec celle la trésorerie d'Anglet située à Bayonne pour la partie Recouvrement Impôts

Il faut rappeler que la Trésorerie d'Ustaritz pour ce qui concerne son volume d'activités se situe juste derrière les trésoreries de St Jean de Luz et Anglet, et devant celles de Hasparren et de Cambo qui seraient maintenues.

Ainsi la gestion des budgets des communes de Ahetze, Arbonne, Arcangues, Halsou, Jatxou, Larressore, St Pée / Nivelle, Ustaritz et Villefranque se fera à Hasparren ; les administrés de ces communes qui réalisaient leurs actes de gestion au guichet de la Trésorerie d'Ustaritz devront se rendre à Hasparren entre autres pour les paiements des cantines, centre de loisirs ou adresser leur paiement par courrier.

Ainsi pour la partie recouvrement des Impôts, les administrés devront se rendre à Bayonne ; il faut noter que les services de la Trésorerie d'Ustaritz reçoivent beaucoup de public pour des conseils en matière de déclarations et autres situations fiscales.

Au niveau du calendrier, cette proposition de fusion sera soumise à la décision du Ministère des Finances ; les élections présidentielles et législatives viendront retarder la prise de décision.

Pour mettre en œuvre les éventuelles fusions, le Ministère des Finances devra rendre son arbitrage au plus tard le 15 août 2017.

Ce projet brutal et mené sans concertation avec les élus du territoire menace la qualité du service aux usagers notamment ceux qui ne dominent pas les outils numériques et constituent souvent les catégories de population les plus fragiles.

Des difficultés leurs seront imposées en les obligeant à se déplacer d'une part à Hasparren, commune peu familière au bassin de vie de Nive Nivelle et mal desservie en transport collectif depuis notre territoire et d'autre part à Bayonne, commune de l'hyper centre de l'agglomération côtière, dont les conditions d'accès et de stationnement sont devenues difficiles en raison de l'accroissement de la circulation automobile.

De plus la qualité du service offert sera diminué dans les Trésoreries concernées après la fusion, l'Etat n'envisageant pas de remplacer une part importante de ses agents partant en retraite alors que le nombre des publics accueillis augmentera.

Cette annonce pour les Trésoreries s'ajoute à la réorganisation des modalités de délivrance de la carte d'identité enlevée à la gestion communale qui amoindrit aussi le niveau des services offert à nos populations.

Mme DAUBAS fait remarquer l'évolution des fonctionnements depuis des années notamment grâce à internet, et que les restructurations nécessaires peuvent être aussi parfois positives. En ne voulant rien changer, « nous risquons d'endetter les générations futures » comme on le dit souvent.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal,

- **S'OPPOSE** avec la plus grande fermeté à la fusion de l'activité de la Trésorerie d'Ustaritz avec celles de Hasparren et d'Anglet.
- **EN APPELLE** aux parlementaires pour intervenir auprès du Ministre des Finances et des administrations centrales pour que la Trésorerie d'Ustaritz soit maintenue avec une pleine compétence pour les missions qu'elle assure actuellement

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 2 procurations)

pour : 18

contre :

abstention :1

Question n°11 : Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal :

| Date | Nature de la décision | Montant |
|-----------------------------------|-----------------------|---------|
| Période du 8/3/2017 au 11/04/2017 | | |
| | NEANT | |

Question n°12 : Questions diverses :

Néant

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des conseillers, la séance est levée à 21 heures.

Transcrit dans le registre des délibérations de la commune de VILLEFRANQUE,
le 12 avril 2017
Le Maire, Robert DUFOURCQ

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DECISIONS DU MAIRE

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2017

Numéro d'ordre des délibérations prises au cours de la séance : n° 2017/01 à n° 2017/10

| Nom et prénom des membres du Conseil Municipal dans l'ordre alphabétique | Présent | Absent Excusé | Avait donné procuration à : | Absent pour la(les) question(s) n° | Signature |
|--|---------|---------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------|
| ARNOU Colette | P | | | | |
| BEHOTEGUY Nathalie | P | | | | |
| BISAUTA Joël | P | | | | |
| CAZENAVE Laurence | P | | | | |
| DAMESTOY Roland | P | | | | |
| DAUBAS Catherine | P | | | | |
| DRAGON Dominique | P | | | | |
| DUFOURCQ Robert | P | | | | |
| DUPRAT Sébastien | | | A. Goutenègre | | |
| FERNANDEZ Laurence | P | | | | |
| FOURMEAUX Nicole | P | | | | |
| GOUTENEGRE Alain | P | | | | |
| LARROUDE Patricia | P | | | | |
| MAILHARRAINCIN Christian | P | | | | |
| MARTIARENA Manuel | P | | | | |
| SABAROTS Christian | P | | | | |
| SABATOU Claude | | | C. Sabarots | | |
| SAINT-ESTEVEN Marc | P | | | | |
| SALLABERRY Marie-Thérèse | P | | | | |